

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00193

Numéro SIREN : 827 984 295

Nom ou dénomination : A2C TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/007870

A2C TRANSPORT

7 RUE MAURICE DE MIANVILLE LE GORGET

28300 SAINT-PREST

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/08/2020 au 31/07/2021

Cabinet d'expertise



AC7

ACC

BILAN ACTIF

Période du 01/08/2020 au 31/07/2021

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/07/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2020 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	902	895	7	0,00	307	0,11
Autres immobilisations corporelles	19 578	15 483	4 095	0,94	2 725	0,95
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	125		125	0,03	125	0,04
TOTAL (I)	20 605	16 378	4 227	0,97	3 158	1,11
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	158 330		158 330	36,37	39 109	13,69
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	58 410		58 410	13,42	36 210	12,67
. Personnel	631		631	0,14	165	0,06
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	21 579		21 579	4,96	32 064	11,22
. Autres	147 848		147 848	33,97	113 595	39,76
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	38 628		38 628	8,87	61 429	21,50
Charges constatées d'avance	5 626		5 626	1,29		
TOTAL (II)	431 051		431 051	98,03	282 572	98,90
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	451 657	16 378	435 278	100,00	285 729	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/08/2020 au 31/07/2021

Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le
31/07/2021
(12 mois)Exercice précédent
31/07/2020
(12 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

10 000 2,30 10 000 3,50

1 000 0,23 1 000 0,35

Résultat de l'exercice

106 258 24,41 61 679 21,59

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL(I) 117 258 26,94 72 679 25,44

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

68 803 15,81 42 752 14,96

56 822 13,05 14 999 5,25

33 888 7,79 18 634 6,52

23 330 5,36 9 129 3,19

61 978 14,24 68 252 23,89

13 747 3,16 25 133 8,80

59 450 13,66 34 152 11,95

TOTAL(IV) 318 020 73,06 213 050 74,56

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)

TOTAL PASSIF (I à V) 435 278 100,00 285 729 100,00

ACF ACC

« A2C TRANSPORT »

S.A.S. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 7 RUE MAURICE DE MIANVILLE LE GORGET

28300 SAINT-PREST

R.C.S : 827 984 295 CHARTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/11/2021
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/07/2021

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/07/2021** faisant ressortir un **bénéfice** de **106 258,14** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **106 258,14** Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes des associés pour un montant de **106 258,14** Euros.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence


A2C Transport
7 rue Maurice de Mianville - 28300 LE GORGET
Tél : 06 51 68 69 16
Siret: 827 984 295 00010

AC7 ACC

« A2C TRANSPORT »

S.A.S. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social : 7 RUE MAURICE DE MIANVILLE LE GORGET

28300 SAINT-PREST

R.C.S : 827 984 295 CHARTRES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/11/2021

Au siège social,
Le 24/11/2021,
à 12H00,

Les associés de la société « A2C TRANSPORT », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Zahra AHMED CHAOUCH, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion de la Présidence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2021;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2021,
- Quitus à la Présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/07/2021, et quitus à la Présidence,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

certifie la forme per le
représentant légal

ACC
AG

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/07/2021 lesquels fait apparaître un bénéfice de 106 258,14 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/07/2021 faisant ressortir un bénéfice de 106 258,14 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 106 258,14 Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes des associés pour un montant de 106 258,14 Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

L'Associé-Président



L'Associé-Directeur Général



A2C Transport

7 rue Maurice de Mianville - 28300 LE GORGET

Tél : 06 51 68 69 16

Siret: 827 984 295 00010

certifié conforme par le représentant légal

ACC

ACT